



DEVENIR NORMALIEN-NE ÉTUDIANT-E

Tous les ans, 2 à 5 normalien-ne-s étudiant-e-s sont recruté-e-s sur dossier. Le recrutement est effectué auprès d'élèves de L2 STAPS, après étude de leur dossier (notes obtenues depuis le baccalauréat, classement au sein de leur UFR APS, lettre de motivation et lettre(s) de soutien éventuelle(s)).

Les étudiant-e-s reçu-e-s sur dossier au sein du département suivent exactement les mêmes cours que les normalien-ne-s fonctionnaires-stagiaires. Ils sont intégrés en 1re année pour une durée de 4 ans également. Contrairement aux fonctionnaires-stagiaires, les normalien-ne-s étudiant-e-s ne perçoivent pas de traitement mensuel, ils ne sont en contrepartie pas liés par l'engagement décennal.

Ceux qui souhaitent intégrer la préparation à l'Agrégation en 3e année présentent un dossier identique à celui des auditeurs libres. Leur intégration à cette préparation n'est pas statutairement automatique comme pour les normalien-ne-s. Cependant, depuis la création du département, tous les élèves reçus sur dossier souhaitant suivre la préparation à l'Agrégation ont été accepté-e-s.

DOCUMENTS UTILES

Les dossiers de demande d'admission comme normalien-ne étudiant-e ou auditeur libre [sont à télécharger en ligne](#). Ils sont à retourner auprès de la scolarité de l'ENS Rennes jusqu'au 22 juin, le cachet de la poste faisant foi. L'examen des dossiers se fera au sein d'une commission.

Les pièces à joindre au dossier sont :

- Une lettre de motivation ;
- Un curriculum vitae ;
- La copie des diplômes post-baccalauréat et les relevés de notes correspondants.

Mise à jour le 1 février 2019

CONTACTS

Pour plus de renseignements sur les épreuves du concours ou les modalités d'inscriptions, **contactez les élèves du département.**